

REVISION DU POS EN PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE
Hameau des Minerais

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil municipal en date du :

Le Maire :

Verdi Ingénierie Bourgogne

Franche-Comté
13, Avenue Aristide Briand
39100 DOLE

Tel: 03.84.79.02.57 Fax: 09.72.13.35.70



ECHELLE:

1/1000

4.1

LEGENDE	
	Limite de zone
UA	Nom de zone
	Emplacement réservé
ER1	Numéro d'opération (renvoi à la liste des emplacements réservés)
	Éléments de paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme
	Hauts à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme
	Bâtiments à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme
	Bâtiment reporté à titre indicatif dans l'attente d'une mise à jour du cadastre
	Risque géologique maîtrisable

TYPLOGIE DES ZONES

UA : zone urbaine centrale correspondant au centre ancien
UA4 : secteur urbain correspondant à l'échelle de la destination
UA1 : secteur urbain présentant un risque potentiel d'inondation (PPRI ou la Moyenne Vallée du Doubs)
UA1 : secteur urbain subissant uniquement la construction d'immeubles
UB : zone urbaine périphérique avec une dominante d'habitat individuel
UB1 : secteur urbain subissant uniquement la construction d'immeubles
UB2 : secteur urbain subissant uniquement la construction d'immeubles
UB3 : secteur urbain subissant uniquement la construction d'immeubles
UX : zone urbaine vouée à l'accueil d'activités économiques
UX1 : secteur d'activités économiques présentant un risque potentiel d'inondation (PPRI ou la Moyenne Vallée du Doubs)
UX2 : secteur d'activités économiques présentant un risque potentiel d'inondation (PPRI ou la Moyenne Vallée du Doubs)
1AU : zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à court terme à vocation dominante d'habitat
1AU1 : secteur à caractère naturel subissant uniquement la construction d'immeubles
1AUX : zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à court terme à vocation d'activités économiques
2AU : zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat
A : zone à caractère agricole
A1 : secteur agricole présentant un risque potentiel d'inondation (PPRI ou la Moyenne Vallée du Doubs)
N : zone naturelle et forestière
N1 : secteur naturel correspondant au périmètre de protection rapprochée de la ressource captée pour l'alimentation en eau potable
N2 : secteur naturel correspondant au périmètre de protection éloignée de la ressource captée pour l'alimentation en eau potable
NI : secteur naturel présentant un risque potentiel d'inondation (PPRI ou la Moyenne Vallée du Doubs)

Emplacements réservés		
N°	Destination	Bénéficiaire Superficie
1	Labison douce	Commune 2539,92 m ²
2	Labison douce	Commune 169,03 m ²

